

L'honorable M. Dandurand, dépose sur la Table:—

Etat de toutes les obligations et valeurs enregistrées au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis la date du dernier rapport présenté au Parlement du Canada, conformément à l'article 32 du chapitre 19 des Statuts refondus du Canada, 1906. (31 janvier 1925).

(*Documents parlementaires, 1925, No 83*).

L'honorable président informe le Sénat que, en conformité de la règle 103, le greffier du Sénat a déposé sur la Table les comptes et pièces justificatives du Sénat pour l'exercice clos le 31 mars 1924.

Ordonné que lesdits comptes et pièces justificatives soient renvoyés au Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues du Sénat.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat sur la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la quatrième session du quatorzième parlement et sur la motion de l'honorable M. Robinson, secondée par l'honorable M. Tessier, qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin de remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement, étant lu,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que ledit Ordre du jour soit laissé en suspens pour le moment.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant faire partie des différents comités permanents durant la présente session.

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour, appelant la reprise du débat sur la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la quatrième session du quatorzième parlement et sur la motion de l'honorable M. Robinson, secondée par l'honorable M. Tessier, qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin de remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement, étant lu de nouveau,

Après débat, et

Sur motion de l'honorable M. Pope, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

Le Sénat s'ajourne.